

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « LA MUTUALITE FRANÇAISE ALSACE REND SES SERVICES DE SOINS ACCESSIBLES AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTS »

Afin de favoriser l'accès de tous à ses services, la Mutualité Française Alsace a choisi de **rendre son réseau de soins accessible à toutes les personnes sourdes et malentendantes via la plateforme Acceo.**

Depuis début mai, grâce à ce service, toute personne sourde ou malentendante, quel que soit son mode de communication, peut désormais contacter par téléphone ou venir dans les centres optiques, dentaires et audio en complète autonomie...



**Accessibilité de la Mutualité Française Alsace**

La Mutualité Française d'Alsace permet aux personnes sourdes ou malentendantes d'accéder par téléphone à ses services.

Deux modes de communication sont disponibles :

- LSF (Langue des Signes Française)
- TIP (Transcription Instantanée de la Parole)

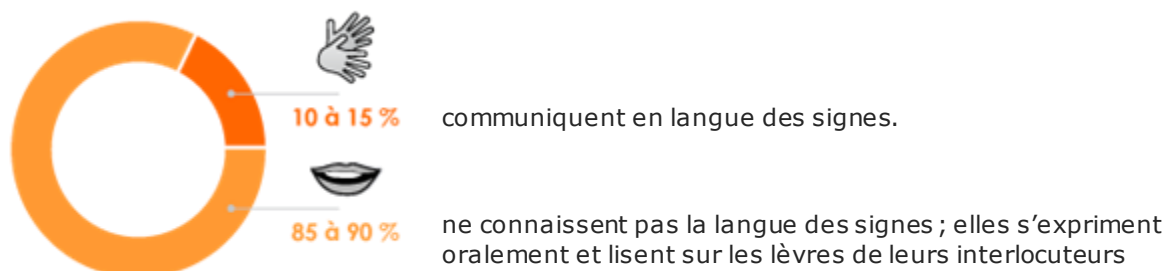
J'accepte [les conditions générales d'utilisation](#) du service ACCEO.

**Contacter votre centre mutualiste**

Horaires d'ouverture du service Acceo  Du Lundi au Vendredi  
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La France compte près de **6 millions de personnes en situation de handicap auditif** (source enquête ministérielle *Le Handicap Auditif en France*).

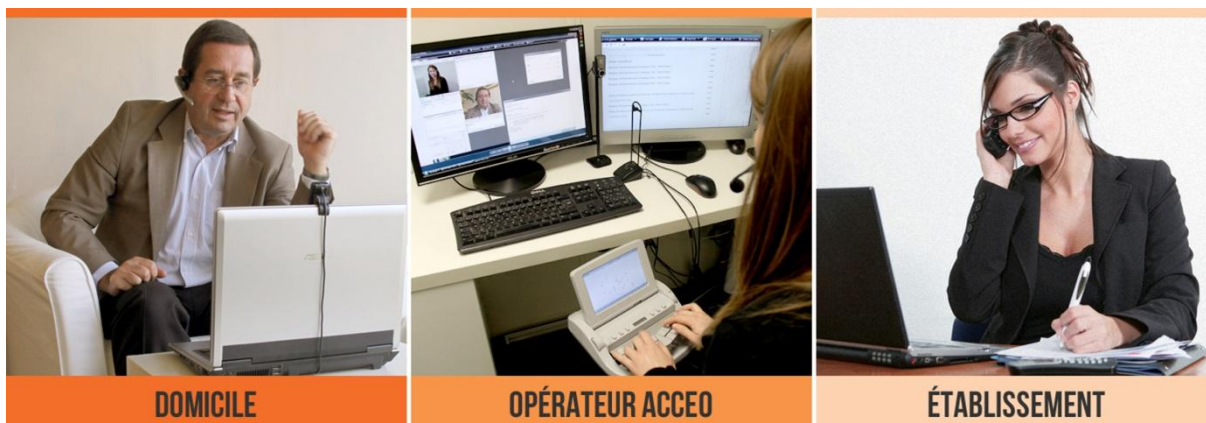
Parmi les personnes souffrant d'une déficience auditive profonde ou totale :



L'initiative prise par la Mutualité Française Alsace permet d'anticiper les exigences de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, en favorisant l'accès aux soins de qualité pour tous et en luttant contre l'exclusion.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Un Service de mise en relation entre personnes entendantes et personnes sourdes ou malentendantes



De son domicile, l'**usager sourd se connecte sur le site internet** de la Mutualité Française Alsace [www.mf-alsace.com](http://www.mf-alsace.com) pour télécharger l'application Acceo, signalée par un code visuel.

1. Il se met en relation avec un **opérateur Acceo** (interprète ou transcripteur) via une webcam et un micro hautparleur.
2. L'**Opérateur Acceo contacte par téléphone le service concerné** et la conversation peut démarrer.
3. L'opérateur, qui travaille en simultané, **traduit ou transcrit la conversation** entre la personne sourde et son interlocuteur entendant.

### Contacts Presse :

Isabelle GEMIS - Responsable communication - Tél. : 03 88 55 91 70  
Noémie MERCEL - Chargée de Communication - Tél. : 03 88 55 91 02  
Mail : [communication@mf-alsace.com](mailto:communication@mf-alsace.com)